



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Statuts

Question écrite n° 60388

### Texte de la question

M Elie Hoarau demande a M le secretaire d'Etat aux collectivites locales de bien vouloir lui indiquer si le gouvernement envisage la prochaine creation d'une filiere « Restaurants scolaires municipaux » au sein de la fonction publique territoriale. La restauration scolaire exige en effet a l'instar de la filiere culturelle et sportive, un tel niveau de technicite, tant administrative que technique, qu'une filiere specifique parait indispensable. Cette situation est d'autant plus urgente que nombre de fonctionnaires des collectivites locales affectes dans ces services de la restauration scolaire sont dans l'attente d'une pleine reconnaissance de leur fonction a travers un cadre d'emploi.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les statuts particuliers des personnels de la fonction publique territoriale pris en application de la loi du 26 janvier 1984 concernent jusqu'a present les fonctionnaires des filieres administrative, technique et culturelle, les sapeurs-pompiers professionnels, les fonctionnaires nommes dans des emplois permanents a temps non complet et les fonctionnaires de la filiere sportive dont les statuts ont ete publies le 3 avril 1992. Quant aux personnels medicosociaux, les projets de decret issus d'une large concertation reprennent les dispositions contenues dans le protocole d'accord conclu le 9 fevrier 1990 entre le Gouvernement et les principales organisations syndicales sur la renovation de la grille des classifications et des remunerations des trois fonctions publiques. Au-dela du protocole Durafour, ces orientations prennent en compte des responsabilites et des professions jusqu'ici insuffisamment reconnues au nombre desquelles ne figure pas d'emploi de gestionnaire de restaurant municipal. En effet, dans un souci de coherence et d'un meilleur fonctionnement global du service public local, il n'est pas apparu opportun, alors que l'objectif de chaque statut d'emplois est de regrouper un certain nombre de metiers, d'accorder un statut specifique a cette fonction de gestionnaire, certes importante mais qui par la nature et la diversite des competences qui lui sont attachees, releve de la filiere administrative. Les stages offerts par le centre national de la fonction publique territoriale apportent par ailleurs, en matiere de restauration collective, le complement de formation indispensable pour les cadres recrutes sur ces emplois. Les memes raisons ecartent, a fortiori, l'eventualite de la creation d'une filiere restauration.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hoarau](#)

**Circonscription :** - Non-Inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60388

**Rubrique :** Fonction publique territoriale

**Ministère interrogé :** collectivités locales

**Ministère attributaire :** collectivités locales

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 juillet 1992, page 3324